

L'émission « Secrets d'info » sur France Inter, le vendredi 13 novembre 2015, posait la question suivante : Les antivaccins sont-ils des lanceurs d'alertes ou des idéologues ?

Emission présentée par *Matthieu Aron*, enquête d'*Anne Brunel*

<http://www.franceinter.fr/emission-lenquete-antivaccins-lanceurs-dalertes-ou-ideologues>

Reprise du texte sur le site de France inter, en partie raccourci et modifié par Hervé Levesque, lycée JP Vernant à Sèvres et Ifé-ENS de Lyon, groupe de travail Immunité et vaccination.

[durée totale <25 mn : pour chaque partie, le temps correspondant dans l'enregistrement est indiqué entre crochets pour faciliter le travail de collègues qui souhaiteraient utiliser un extrait audio]

[00:00] **Présentation** de l'émission, mention d'une action en justice des opposants à la vaccination ; Qui sont-ils ? Quelles sont leurs motivations ?

Qui sont les vaccino-sceptiques et les opposants à la vaccination ? Première réponse : une nébuleuse complexe, où les inquiétudes se mêlent aux convictions.

[00:20] **Témoignage** d'une femme à l' « enfance malade » associée à une « ultra-vaccination » ; ses 3 enfants n'ont pas été vaccinés [témoignage repris à 05 :26].

Chez les opposants les plus déterminés, souvent eux-mêmes créateurs et animateurs d'associations militantes, on observe le plus souvent qu'il y a, au départ de leur engagement, une histoire personnelle, pour eux-mêmes ou dans leur entourage.

[00:39] Retour à la présentation.

[01:11] Extrait de dialogue d'un film dans lequel **Louis de Funès** refuse une piqûre.

[01:30] Extrait d'une intervention de la **Ministre de la santé Marisol Touraine** : les vaccins sont sans risque ; la vaccination sauve des vies ; la protection est individuelle et collective ; appel aux médecins à jouer leur rôle, rassurer leurs patients ; les bénéficiaires sont pour soi, pour les proches, pour le pays.

[01:53] le journaliste rebondit sur l'expression « vaccins sans risque » et souligne qu'ils suscitent cependant **beaucoup d'inquiétudes parfois davantage**, avec des réactions excessives mais aussi d'autres plus légitimes. Qui sont ceux qui se mobilisent ?

L'**inquiétude** est nourrie par l'actualité, le récit des accidents vaccinaux - ou dénoncés comme tels - rares mais toujours dramatiques et donc fortement médiatisés.

[02:21, une typologie des anti-vaccinations] **Les convictions** sont plus diverses mais on peut, à grands traits, les classer en trois univers de pensée, en oubliant toutes les nuances et combinaisons possibles :

- les "**vitalistes**", pour lesquels la nature pourvoit à tout et qui estiment qu'il est donc mauvais de s'injecter quoi que soit dans le corps ;
- les "**complotistes**", qui ne discernent dans l'activité des laboratoires qu'une machine à profits ;
- les "**libertariens**", inconditionnels de la liberté de choix dans tous les domaines, notamment leur santé. Bien que la vaccination soit, en France, obligatoire pour fréquenter l'école, certains refusent de faire vacciner leurs enfants au nom de cette liberté et vont, parfois, jusqu'à falsifier le carnet de santé de leur enfant...

[02:46] **Témoignage** d'un opposant inconditionnel à la vaccination qui juge que les citoyens sont des « moutons », rappellent le scandale de la récente affaire Meningitec* ; lui a refusé de faire vacciner sa fille et s'est heurté au « harcèlement » du corps médical à cause de cela.

[04:03] Commentaire du journaliste (vaccination obligatoire).

[05:07] Le « virus de la défiance » se dissémine dans tous les milieux.

Pour les spécialistes de l'éducation à la santé, la réaction n'est pas nouvelle. Elle existe depuis plus de deux cents ans. Avec la découverte de la vaccination sont nées, simultanément, les ligues

anti-vaccinales. Leur dénonciation des dangers de la vaccination s'est radicalisée dès lors que les autorités politiques la rendaient obligatoires. C'est un problème de fond très complexe et « on n'est pas sorti de l'auberge! » comme l'admet l'un de ces spécialistes. Et ce, d'autant moins que le virus de la défiance se dissémine, via Internet, au sein des milieux les plus divers.

[05:26] Les opposants les plus déterminés ont **une histoire personnelle** (retour sur le témoignage déjà présenté à [00:20]).

[05:57] Question du journaliste « comment a-t-elle fait, les vaccins sont obligatoires à l'école ? »

[06:06] Réponse de l'enquêtrice : elle s'est « arrangée », **les carnets de santé ont été falsifiés !**

[06:14] Le journaliste « les enfants ont-ils été malades ? » ; l'enquêtrice, oui ils ont eu la coqueluche pour laquelle il peut y avoir des complications sévères.

[06:27] Réponse de la mère, **les « vols coqueluche »** : le vol en altitude provoque l'éclatement des bactéries du fait de différences de pressurisation.

[06:48] Commentaire du journaliste

[06:59] Commentaire de l'enquêtrice.

Des vaccins obligatoires pour des maladies invisibles

[07:18] L'attitude de refus par attachement à la liberté individuelle, à l'autonomie des choix de vie et de soins, est en augmentation. Peut-être parce que les maladies infectieuses graves (diphtérie, tétanos, poliomyélite, pour lesquelles la vaccination est obligatoire), mais aussi les maladies infectieuses que la vaccination est supposée repousser (coqueluche, rougeole, oreillons et rubéole, pour lesquelles la vaccination est simplement recommandée par les autorités de santé publique), sont devenues très rares, voire invisibles. Les personnes - en tous cas en Europe - n'ont plus peur du tétanos ou de la poliomyélite, ou encore de la rougeole que l'on croit bénigne, etc. « C'est normal que des personnes aujourd'hui aient du mal à être convaincues de la dangerosité des maladies virales pour lesquelles les vaccins protègent » (**Docteur Nicolas Postel-Vinay**). Conséquence : en parallèle du monde militant, on voit croître aussi la cohorte des sceptiques, de ceux qui doutent, tout simplement, de l'efficacité de la vaccination ou pensent que les effets secondaires sont plus redoutables que les maladies elles-mêmes.

Un scepticisme dangereux

[07:39] Dans les années 90, après l'effondrement du système soviétique et la fin de l'obligation vaccinale, la vaccination s'est arrêtée dans les pays de l'Est et on a alors vu rapidement la réapparition de grandes épidémies de diphtérie qui avaient disparu grâce à une couverture vaccinale élevée. Elles ont fait des centaines de milliers de cas et des centaines de morts. « Alors ça si c'est pas une preuve de l'efficacité de la vaccination, je ne sais pas ce qu'est une preuve ! » (**Professeur Daniel Floret**). Mais force est de constater que ce type de preuve ne convainc plus, ce genre de discours n'est aujourd'hui plus audible, tout simplement. L'obligation n'est plus acceptée. Elle n'est plus comprise. Et l'on peut distinguer, à cela, plusieurs séries de raisons, politiques, et scientifiques.

[08:30] Le journaliste : les preuves ne suffisent pas à convaincre !

[08:34] L'enquêtrice : les raisons scientifiques (ci-après) et politiques (ci-dessous).

L'opposition aux vaccins : l'aspect politique

Il est important de préciser préalablement qu'en Europe, la France est l'un des tout derniers pays à conserver une obligation vaccinale. Seule l'Italie et la Grèce ont encore quelques vaccins obligatoires. Partout ailleurs, c'est la liberté de choix, assortie de recommandations annuelles des autorités de santé publiques de chaque Etat, qui prévaut.

[08:43] En France, en revanche, on entretient la confusion la plus totale en faisant coexister deux directives de santé publique. D'un côté la loi, le [code de santé publique](#) - article L-3111 - qui instaure trois vaccins obligatoires. Et de l'autre un [calendrier vaccinal](#) établi par la [Haute Autorité de Santé publique](#), qui fixe chaque année en fonction d'études épidémiologiques, une liste bien plus importante de vaccins fortement recommandés. Résultat : on trouve dans les pharmacies des produits qui combinent beaucoup plus de trois vaccins [**3 vaccins obligatoires et 3 vaccins recommandés dans une même injection**]. Et c'est en partie sur cette ambiguïté que naît la contestation.

Une pétition qui remporte un franc succès

[09:03] Une pétition sur ce thème a été lancée en mai 2015, visant à réclamer la remise sur le marché d'un vaccin qui ne correspondrait qu'à l'obligation légale, le "vieux" DTP qui a été retiré de la vente en 2008 car il causait trop d'effets indésirables. Cette pétition n'est pas la première

sur ce sujet, mais c'est en tous cas celle qui remporte un réel succès, puisqu'elle a permis de rassembler plus de 800 000 signatures pour dénoncer la stratégie des laboratoires.

[09:25, intervention du Dr Joyeux] Les promoteurs de cette pétition reconnaissent être d'accord avec les trois vaccins obligatoires mais dénoncent l'attitude des laboratoires qui ont arrêté la fabrication du vaccin trivalent obligatoire - diphtérie, tétanos polio -, et ont ajouté trois vaccins contre certaines méningites et l'hépatite B. La stratégie de vouloir vacciner un bébé de deux mois contre l'Hépatite B et le coût sept fois plus élevé (passant de 7€ à 49€) sont, entre autres, dénoncés comme totalement abusifs !

La réponse des laboratoires confrontés à ces accusations

[10:00] Le développement et la fabrication d'un vaccin sont des processus longs et minutieux qui nécessitent un investissement énorme, de sorte que la marge n'est pas si importante. Le chiffre d'affaires réalisé sur les vaccins représente moins de 2% du chiffre d'affaire global des laboratoires. Pour la firme GlaxoSmithKline, par exemple, le chiffre d'affaires de l'activité vaccins du groupe s'élève à 3,2 milliards de £ pour l'année 2014, sur un chiffre d'affaires global de 23 milliards de £ [ce qui fait 14% - 3,2/23 - valeur en net désaccord avec ce qui est dit précédemment !]. Quant au fait de passer de vaccins trivalents à des vaccins hexavalents dans un unique produit vaccinal, c'est pour se conformer aux exigences des autorités de santé nationales et internationales.

[10:28] « Au départ on avait le vaccin contre la diphtérie, le tétanos, la polio, puis sont arrivés ces nouveaux vaccins contre la coqueluche, l'hépatite B et l'*Haemophilus*. Et pour répondre aux enjeux des calendriers vaccinaux et aux politiques de santé publique dans le monde entier, l'OMS et les Etats ont demandé aux industriels d'associer ces différents vaccins pour simplifier les calendriers vaccinaux et surtout avoir des vaccins qui soient faisables chez les nourrissons. Aujourd'hui c'est vrai qu'avec un vaccin hexavalent, il n'y a plus qu'une injection pour le nourrisson avec les rappels. Alors que si on n'avait que les vaccins monovalents, il faudrait multiplier ces injections, ce qui serait difficilement faisable et les politiques de santé publique seraient difficilement applicables » (Me Soizic Courcier, directrice médicale et de la réglementation du laboratoire GSK-France).

[11:21] Une explication qui paraît plausible, les laboratoires ayant bien plus intérêt à diversifier l'offre médicamenteuse qu'à chercher à réaliser un profit avec les vaccins, produits de surcroît difficiles à "marketer" comme le démontre la polémique actuelle.

[11:28] La réponse du Dr Joyeux : un nourrisson est protégé par le lait de sa mère (recommandation de l'OMS) et n'a pas besoin d'être vacciné, on joue sur la peur de sa maman !

[11:58] Commentaire du journaliste.

[12:08] Analyse par l'enquêtrice des motivations cachées du Dr Joyeux, vision « traditionaliste », opposé au vaccin contre l'hépatite B pour une grande part sexuellement transmissible, opposition à la vaccination des jeunes filles de 15 ans contre le HPV responsable du cancer du col de l'utérus autre maladie pour une large part sexuellement transmissible, vaccination conçue comme une incitation à une sexualité jugée trop précoce, sinon davantage, etc.

Une action en justice

[12:56] Une première étape - la "Demande préalable" - est arrivée sur le bureau de la ministre de la santé (5 septembre 2015), la seconde sera constituée par la "Requête" au Conseil d'Etat. Cette action (dite « action de groupe ») émane de quelque 2500 citoyens, parmi lesquels un nombre non négligeable de professionnels de santé. Objectif : contraindre par tout moyen adéquat l'ensemble des laboratoires pharmaceutiques à mettre sur le marché en quantité suffisante des vaccins seulement trivalents correspondant aux seuls vaccins obligatoires.

[13:20] « Ce sont des actions groupées qui permettent de bien avancer quand il y a carence des pouvoirs publics car il faut bien appeler les choses par leurs noms ! » (Me Bergel-Hatchuel, avocate spécialisée en droit de la consommation).

[13:45] Le journaliste : carence des pouvoirs publics?

Une réglementation qui demande à être clarifiée

[13:54] Si l'on regarde de près l'état actuel de la réglementation... on est au minimum confronté à une totale confusion, qui nécessite clarification. Le président du Comité Technique de la Vaccination, le professeur Daniel Floret, n'est d'ailleurs pas le dernier à en dénoncer les effets :

« Je pense que l'obligation vaccinale telle qu'elle est, n'est pas tenable. On ne comprend pas pourquoi pour des maladies beaucoup plus présentes comme la coqueluche et l'hépatite B, il n'y a pas d'obligation vaccinale ! On oblige à vacciner contre la diphtérie et la polio qui ont quasi disparu, et on ne comprend pas pourquoi il y a des niveaux de recommandation différents entre les vaccins. Au final, les gens pensent que les vaccins non obligatoires correspondent à des maladies qui ne sont pas graves. Or les études épidémiologiques montrent que ce n'est pas du tout vrai. Les gens ne peuvent pas comprendre ! »

[14:37] Pour lever cette incompréhension, le politique a commencé à réagir. Une mission commencée en février 2015 est destinée à remettre à plat la politique vaccinale : ses conclusions sont toujours attendues... Début août 2015, la Ministre de la Santé promettait d'engager sur le sujet un grand débat public... dont on attend encore le lancement officiel.

Une vraie interrogation scientifique : l'adjuvant aluminium

[14:59] Au cœur des discussions entre scientifiques, la question des adjuvants est la plus débattue. Ce doute scientifique constitue l'autre ingrédient (avec le problème politique souligné ci-avant) qui va alimenter la fabrique du doute à l'encontre de la vaccination. Doute parfois sérieusement fondé, d'autres fois abusivement exploité.

[15:20] Le Dr Joyeux dénonce les effets des sels d'aluminium, biopersistants, qui se « baladent » dans le corps et peuvent atteindre l'hippocampe, siège de la mémoire et ainsi faire perdre la mémoire ; chez les malades d'Alzheimer, on a montré l'excès d'aluminium dans l'hippocampe ; il évoque encore la dose inconsidérée d'aluminium pour un enfant de 2 mois qui pèse 5 kg.

[15:53] Les effets néfastes de l'hydroxyde d'aluminium commencent à être identifiés. « Les trois vaccins obligatoires, tétanos, diphtérie, polio contiennent de l'aluminium, mais aussi les trois qui leur sont souvent associés, coqueluche, *Haemophilus* et Hépatite B.

[16:22] A titre indicatif, il faut rappeler que l'eau est considérée comme potable si elle renferme au maximum 100 microgrammes d'aluminium par litre. Or si on fait le calcul, la concentration d'aluminium dans les liquides corporels d'un nourrisson que l'on a vacciné, est vingt à quarante fois supérieure à celle admise pour l'eau potable » (le **biologiste Michel Georget**, représentant de la Ligue nationale pour la liberté des vaccinations).

[16:48] Pourquoi alors met-on des adjuvants dans les vaccins ? « Pour les rendre plus efficaces. Pour stimuler la réaction immunitaire -pour déclencher la fabrication massive d'anticorps- on cherche à provoquer une inflammation à l'endroit de l'injection : dans les débuts, on a essayé avec différents composants, par exemple de l'amidon - mie de pain, tapioca - et ce qui a le mieux fonctionné, ce sont les sels d'aluminium [...]

[17:18] Cette invention d'un adjuvant à base de sels d'aluminium est une des fiertés de la recherche française puisque c'est Gaston Ramon, un élève de Pasteur, qui en 1923, a découvert le moyen de rendre enfin le vaccin contre la toxine diphtérique efficace. Il a obtenu une protection en fabriquant une préparation particulière associant cette toxine inactivée et le sel d'aluminium. Un réel succès qu'il a répété ensuite avec le vaccin contre le tétanos. Alors l'ensemble de la communauté mondiale au cours du 20ème siècle a emboîté le pas et a utilisé les sels d'aluminium pour rendre les vaccins efficaces » (**Professeur Brigitte Autran**, responsable du département d'immunologie de l'hôpital La Pitié-Salpêtrière).

[18:29] Les premiers doutes sur l'innocuité de l'aluminium apparaissent il y a à peine vingt ans. Les recherches récentes sur le cerveau, en particulier, ont permis de comprendre que l'hydroxyde d'aluminium, au lieu d'être simplement éliminé dans les urines, comme on l'a longtemps cru, restait dans le corps de certaines personnes, et qu'il pouvait même déclencher, chez un petit nombre d'individus, de graves maladies. Parmi elles, la myofasciite à macrophages, dont souffrent aujourd'hui quelque 800 personnes en France.

[19:01] Des expériences sur des animaux de laboratoire ont été réalisées comme le raconte le Professeur Romain Gherardi, directeur d'unité INSERM : « Nous avons vacciné des souris normales, puis fait des tests cognitifs et moteurs à différentes périodes : à 45 jours, il n'y avait aucune différence entre les témoins et les vaccinées, et à partir de 135 jours, - 4 mois et demi - trois tests sont très significativement altérés chez les seules souris vaccinées : des tests d'anxiété, de diminution d'activité et d'endurance, notamment d'endurance motrice. Un cortège de symptômes qui

ressemble très exactement à ce que décrivent les patients atteints d'une myofasciite à macrophages chronique ».

Le rapport bénéfices/risques

[20:10] Le risque aluminium existe donc bien, on le sait maintenant, et il permet dès lors de mieux comprendre l'inquiétude des anti-vaccins. Mais la question principale, dans le cadre de la polémique sur les vaccins, est la suivante : quel est le niveau de ce risque ? En effet, les autorités de santé publique considèrent toujours que le rapport bénéfices/risques est sans conteste en faveur de la vaccination : le nombre de cas de ces maladies auto-immunes consécutives à une vaccination reste extrêmement faible au regard des millions d'injections vaccinales réalisées chaque année. Il faut en réalité convenir qu'on ne sait pas vraiment encore le mesurer : il est vraiment difficile d'établir un lien de causalité car les études manquent, elles prennent du temps à se réaliser et le financement de ces recherches n'est pas aisé.

Une confiance qui s'ébranle

[20:25] Conséquence : la confiance vis-à-vis des vaccins se fissure en l'absence d'informations précises. On dispose de chiffres assez alarmants, obtenus par enquête d'opinion. **Le président de l'association d'Entraide aux Malades de Myofasciite à Macrophages (E3M), Didier Lambert**, s'en inquiète :

[20:46] « Voici les chiffres donnés par l'Agence du Médicament, des chiffres importants que tout le monde doit avoir en mémoire : entre 2005 et 2010, la part de la population française favorable ou très favorable à la vaccination est passée de 90% à 60%. La part des Français de 18 à 75 ans hostiles à la vaccination est passée de 8,5% en 2005 à 38,2% en 2010. Cette baisse drastique de confiance doit être prise en compte. Il est urgent de regarder la réalité en face ».

[21:22] A cette crise de confiance s'ajoute la crainte de voir réapparaître certaines maladies jugulées depuis des années. Car la vaccination est comme un barrage qui ne fonctionne que s'il est collectivement construit. Un rappel fait par **la Ministre de la Santé Marisol Touraine** en ouverture de la journée sur les adjuvants vaccinaux, le 22 mai 2014 à l'Assemblée Nationale :

[21:35] « Les Français ont tendance à oublier que pour que la vaccination marche il faut qu'une partie importante de la population soit vaccinée. Ce n'est pas simplement se protéger soi-même, c'est aussi éviter la propagation. Le taux de couverture de la population doit être de 80 à 90% de personnes vaccinées pour atteindre le seuil d'une efficacité parfaite pour arrêter la transmission, voire éliminer une pathologie infectieuse ».

[22:10] Il y a peut-être des solutions alternatives à la vaccination systématique de toute la population. Il existe en effet un mouvement qui défend l'idée d'une vaccination à la carte, en fonction du taux d'anticorps de chaque personne, avant de procéder aux premiers vaccins et aux rappels. C'est très sérieusement étudié, mais cela suppose une approche beaucoup plus individualisée de la santé publique, et une organisation très différente de ce qui existe aujourd'hui...

Pour aller + loin : vaccination et justice

- En juin 2015, une petite fille de sept mois est décédée au CHU d'Angers après avoir passé plus d'un mois dans le coma suite à une double vaccination. Une fièvre à plus de 42°, des convulsions qui ne sont pas traitées à temps. Le SAMU ayant refusé d'intervenir, le cerveau de l'enfant s'est trouvé définitivement détruit suite à cette hyperthermie. Une corrélation évidente, pourtant la cause du décès selon les médecins est la fièvre et non le vaccin.
- Le 12 août 2015, le Conseil d'Etat s'est déclaré favorable à l'indemnisation de deux personnes atteintes d'une maladie neuromusculaire, la myofasciite à macrophages, apparue suite à une vaccination obligatoire. Dans son arrêté, le Conseil d'Etat note que les expertises n'identifient pas d'autre cause que la vaccination et elle confirme clairement le lien : selon le dernier état des connaissances scientifiques, l'existence d'un lien de causalité entre une vaccination contenant un adjuvant aluminique et la combinaison de symptômes constitués notamment par une fatigue chronique, des douleurs articulaires et musculaires et des troubles cognitifs n'est pas exclue et revêt une probabilité suffisante pour que ce lien puisse, sous certaines conditions, être regardé comme établi.
- le 24 novembre 2015, procès devant le tribunal de Clermont dans le cadre de l'affaire du vaccin Ménigitec : 240 familles plaignantes contre le distributeur français de ce vaccin de fabrication américaine (Nuron Biotech). Il lui est reproché d'avoir acheminé des lots de vaccin défectueux qui contiendraient des résidus de métaux lourds comme le fer ou l'acier inoxydable. 21 lots retirés du marché par mesure de précaution, après que les enfants eurent souffert toutes sortes de maux : diarrhées aigües, fortes fièvres, troubles du sommeil, éruptions cutanées, etc.

*Voir par exemple : <http://www.lesechos.fr/industrie-services/pharmacie-sante/021505712052-meningitec-des-experts-designes-afin-dexaminer-les-enfants-victimes-du-vaccin-defectueux-1178128.php>

Bibliographie :

Vaccination : agression ou protection ? Annick Guimezanes et Marion Mathieu, Editeur : Le muscadier, Parution : 2015

Hervé Levesque, le 21 Novembre 2015, corrigé le 25 Janvier 2016.